

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 08/032 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

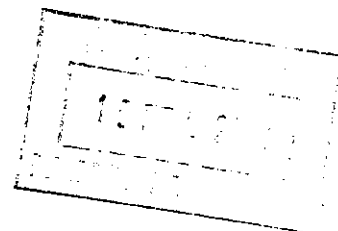
L'An deux mille huit et le sept février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. MARTINETTI Jean-Charles à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme COLONNA Christine  
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose  
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique.



#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 85.924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** les désignations des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration du collège de LURI, modifiant les désignations effectuées par délibération n° 04/254 AC en date du 28 octobre 2004, telles que précisées ci-après :

<b>Etablissement</b>	<b>1<sup>er</sup> personne qualifiée proposée par le chef d'établissement à l'IA</b>	<b>Décision de l'inspecteur d'Académie</b>	<b>Avis de l'Assemblée de Corse</b>	<b>2<sup>ème</sup> personnalité proposée par le chef d'établissement à la CTC</b>	<b>Décision de l'Assemblée de Corse</b>
<b>Collège de LURI</b>	<b>Mme Lucie SANTUCCI,</b> Inspecteur de l'Education Nationale en retraite	Favorable	Favorable		
<b>Collège de CORTE</b>	<b>M. Antoine FERRACCI</b> Journaliste, Président de l'association « A Rinascita »	Favorable	Favorable	<b>M. Marc BOTIN</b> Directeur du CIO de Bastia	Favorable
<b>Collège de MOLTIFAO</b>	<b>Mme Marie FRATACCI</b>	Favorable	Favorable	<b>Mme Dominique MATTEI</b> Directrice du Centre Culturel « Una Volta »	Favorable

<b>Lycée de BALAGNE</b>	<b>M. François ACQUAVIVA</b> Directeur du « Super U » de l'Île-Rousse	Favorable	Favorable	<b>M. Pierre VINCENSINI</b> Retraité	Favorable
-----------------------------	--	-----------	-----------	---	-----------

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation

**Le Secrétaire Général de l'Assemblée**

**Serge TOMI**

AJACCIO, le 7 février 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,

**Camille de ROCCA SERRA**

